AHADITH AL-AKHLAQ DE CHEIKH ABD AR-RAZZAQ AL-BADR حفظه الله Par Ustedh Abu Ahmed

Sa'd Ibn Abi Waqqas, رحسه الله nous a montré la bonté que doit avoir le musulman envers ses parents, même s'ils sont mécréants.

La mère de Sa'd le menaçait de ne plus boire, de ne plus manger car il était tombé dans la religion du prophète صلى الله عليه وسلم. Elle considérait que cela était une honte, et qu'il risquait d'être humilié pour avoir tué sa mère. Il dit alors à sa mère de ne rien faire, car il ne laisserait pour rien de ce bas monde sa religion.

On voit donc en cela, que sa mère l'a presque contraint à renier la religion d'Allah, mais il est quand même resté sur la religion tout en maintenant une relation convenable avec sa mère. Sa mère était sur le polythéisme (mushrika), mais il ne l'a pas suivie dans cela.

Asma, la fille d'Abu Bakr, rapporte aussi que sa mère est venue à elle avec beaucoup d'enthousiasme. Elle a demandé au prophète صلى si elle devait maintenir le lien (de parenté) avec elle. Il répondit que oui, et Allah a révélé à ce sujet : « Allah ne vous interdit pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus en raison de votre foi et qui ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les justes. » (Sourate Al-Mumtahana, 60:8).

Sa mère était mushrika, elle est venue vers sa fille en espérant qu'elle soit correcte envers elle et qu'elle maintienne les liens de parenté, alors qu'elle ne voulait pas de l'islam. La base est que nous sommes en harmonie, doux, complaisants avec celui qui désire l'islam.

Dans d'autres versions, elle vint avec répugnance pour l'islam. Cela éclaire la première version, c'est-à-dire qu'elle désirait entretenir les liens de parenté avec sa fille, mais elle avait de la répugnance pour l'islam. Et le prophète مسلم a dit qu'il n'y avait pas de problème à maintenir les liens de parenté.

Si les parents non-musulmans (et même l'ensemble des polythéistes), sont traités avec bonté, équité et compassion, cela peut être une cause de conversion à l'islam.

La bonté envers les parents (Al-Birr) est à la tête de la liste des comportements que doit avoir le musulman, car ils sont le plus en droit d'être traités dignement, avec de bons caractères. Le manque de respect envers les parents correspond à un effondrement de ces valeurs : c'est un sabotage de la morale, c'est l'adoption de comportements les plus vils et les plus mauvais. C'est un grand péché dans la législation islamique, son châtiment auprès d'Allah est dur et sévère. Mais ce n'est pas seulement un grand péché, le prophète صلى الله عليه وسلم l'a dénombré parmi les plus grands péchés (les péchés majeurs).

Le prophète صلى الله عليه وسلم a demandé (trois fois) : « Ne vais-je pas vous informer au sujet des plus grands des péchés capitaux ? ». Puis il cita :

- Le fait de donner des égaux à Allah (shirk)
- La désobéissance et l'ingratitude envers les parents
- Le faux témoignage, la parole mensongère

Dans une autre version, il cita:

- Le shirk
- Le meurtre
- La désobéissance et l'ingratitude envers les parents
- Le faux serment

Cela nous informe qu'il a fait passer le manque de respect et l'ingratitude envers les parents après le shirk.

Le mot « Al 'uquq » dans la langue arabe, traduit par la désobéissance, le manque de respect, a pour racine Al 'aq qui se traduit par la déchirure et le fait de couper. Ainsi, il s'agit de celui qui rompt avec ses deux parents, soit par la parole, soit par les actes, en leur causant du tort (qu'il soit fait en grande quantité ou en petite quantité). C'est aussi celui qui va provoquer la colère de ses parents. Ce mot rassemble toutes les malfaisances envers les parents.

Hassan Al-Basri, رحسه الله un des pieux prédécesseurs, fut interrogé sur le birr et le 'uquq. Al-Birr, la bonté (envers les parents) est d'obéir à leurs commandements, tant qu'il ne s'agit pas d'une désobéissance envers Allah. Et Al 'uquq, la désobéissance (envers les parents), c'est de leur tourner le dos, de se détourner d'eux, de les boycotter ou de les priver.

Cette attitude n'est pas toujours du même degré, que ce soit la désobéissance ou la bonté. Et tout cela va être en fonction de la capacité de l'individu. C'est un terrain de concurrence. Au sujet d'Al 'uquq, il est demandé de s'en éloigner. Le fait d'être malfaisant envers les parents, de leur nuire, alors qu'ils sont la cause apparente de leur existence (dans la vie d'ici-bas) est compté parmi les plus grandes formes d'ingratitude. Aucune bienfaisance existante n'est comparable à celle dont ils (les parents) ont fait preuve envers lui (l'enfant). C'est pourquoi le prophète عليه وسلم a catégorisé ce péché parmi les plus grands.

On rapporte une parole disant : « Allah vous a interdit d'être ingrats envers vos mères, d'enterrer également vos filles vivantes, de refuser ce que vous devriez donner, de demander ce que vous ne méritez pas et Il a détesté pour vous les bavardages, le fait de poser trop de questions, et le fait de gaspiller l'argent, les richesses. » (Sahih Bukhari, Hadith 5975).

Celui qui coupe les liens avec sa mère, a coupé ce qu'elle a comme droits, et il a mis à la place la malfaisance. Le fait d'être malfaisant envers sa mère est plus fréquent que de l'être avec le père, car les femmes sont plus faibles.

Le fait d'être bienfaisant envers la mère passe avant le fait de l'être avec le père dans le fait d'être doux, de se montrer bon, gentil, etc., car la mère a une spécificité dans les droits qu'Allah lui a accordés.

Allah ne regardera pas droit personne le jour de la résurrection :

- Celui qui est malfaisant envers ses parents
- La femme masculine
- Le dayouth

Et trois ne rentreront pas au paradis :

- Celui qui coupe les liens de parenté
- Celui qui est alcoolique
- Celui qui t'argüe des faveurs qu'il offre

Nous ne disons pas que ceux qui commettent de grands péchés sont sortis de la religion pour autant, et ils ne sont pas voués éternellement à l'enfer tant qu'ils n'ont pas rendu ces péchés autorisés.

L'agrément du Seigneur est dans l'agrément du parent. Allah a ordonné d'être bon envers les parents : celui qui obéit à ses parents aura obéi à Allah. Celui qui provoque leur colère, provoque la colère d'Allah. Cela constitue une menace sévère nous prouvant que la désobéissance envers les parents est un grand péché.

On a demandé à Ali ibn Abi Talib d'informer d'une chose dont le prophète ما المسلم lui a confié secrètement, il répondit qu'il (le prophète) ne lui a pas confié une chose qu'il aurait cachée aux gens, cependant, il l'a entendu dire : « Qu'Allah maudisse celui qui sacrifie pour autre qu'Allah, qu'Allah maudisse celui qui veut protéger un innovateur, un criminel, et qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents, et qu'Allah maudisse celui qui vient limiter les limites d'une propriété. » (Sahih Muslim, Hadith 1978).

Dans ce hadith, il y a une menace sévère pour celui qui maudit ses parents. Et la malédiction d'Allah est le fait d'être privé de la miséricorde d'Allah.